

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **16-10-2017**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

<b>St-Pierre</b>	<b>Judith</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #01</b>
<b>Hamel</b>	<b>Victor</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Levesque</b>	<b>Roger</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, directrice générale, est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Rés : 2017-095**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que :  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2017-096**

**3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 septembre 2017**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2017 soit et est adopté tel que présenté

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2017-097**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2017-10**

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2017-10

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

**Rés : 2017-098**

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4674 à 4704 et les déboursés directs de septembre 2017

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion à adopter

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun règlement à adopter

**8. POUR INFORMATION**

Taxes à recevoir au 2017-09-13

Arrérages : 7 285\$ Courant : 22 446\$ Non échue : 75 050\$ Total de 104 781\$

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2017-99

### a : Adhésion Regroupement Assurances Collectives Employés

- Attendu que : conformément à la Loi sur les cités et au Code municipal et à la Solution UMQ, la Municipalité de Franquelin et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;
- Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;
- Attendu que La rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;
- Attendu que la Municipalité de Franquelin souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires Inc. en conséquence ;

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que :

Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

- QUE Ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;
- QUE La Municipalité de Franquelin mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE La Municipalité de Franquelin s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité de Franquelin durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc.;
- QUE La Municipalité de Franquelin s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

**Adoptée à l'unanimité**

Rés. : 2017-100

### b : Nomination maire suppléant

Il est proposé par Victor Hamel et unanimement résolu:

- Que M. Roger Levesque, conseiller siège #06, soit et est nommé maire suppléant.
- Que cette nomination ait force de loi immédiatement et jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution vienne l'annuler.
- Qu' à ce titre, il soit autorisé à signer conjointement avec la directrice générale/secrétaire-trésorière, tous les documents, chèques, effets et autres, pour et au nom de la Municipalité de Franquelin, au même titre que M. Steeve Grenier, maire.
- Que tous les pouvoirs et obligations du maire, tel que décrit au code municipal, lui soient octroyés, lorsqu'il agit à titre de maire suppléant
- Qu' il soit aussi autorisé à signer en lieu et place de M. Steeve Grenier, tout document, effet et obligation pour lesquels M. Steeve Grenier, maire a été spécifiquement autorisé et mandater à signer par résolution du conseil.
- Qu' il soit autorisé à remplacer M. Steeve Grenier, maire, sur tout comité sur lequel le maire est appelé à siéger.

**Adoptée à l'unanimité**

Rés. : 2017-101

**c : Changement de signataires pour la Municipalité**

Attendu que : M. Steeve Grenier a été élu sans opposition, au poste de maire de la Municipalité de Franquelin en date de la fermeture de la période de mise en candidature soit le 06 octobre dernier;

Attendu que : Mme Diane Cyr occupe le poste de Directrice générale/ Sec.Trésorière de la Municipalité de Franquelin

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu :

Que Monsieur Steeve Grenier, maire et Mme Diane Cyr Directrice Générale/ Sec.trésorière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Franquelin, tous documents, chèques, effets, contrats, appels d'offres, règlements d'emprunts et autres documents officiels.

Que le nom sur la carte de crédit émise au nom de la Municipalité de Franquelin et/ou Corporation Municipale de Franquelin soit et est changé pour celui de M. Steeve Grenier

Que cette résolution ait force de loi immédiatement et jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution vienne l'annuler

**Adoptée à l'unanimité**

Rés. : 2017-102

**d : Changement de représentants municipaux sur le conseil d'administration de la SERF**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère et unanimement résolu que :

M. Steeve Grenier, maire soit et est nommé président de la Société d'Énergie Rivière Franquelin en lieu et place de M. Michel Levesque

M. Roger Levesque, conseiller siège #06, soit et est nommé administrateur de la Société d'Énergie Rivière Franquelin, en lieu et place de Mme Diane Cyr

Que cette nomination ait force de loi immédiatement et jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution vienne l'annuler.

**Adoptée à l'unanimité**

Rés. : 2017-103

**e : Dépôt du rapport du maire 2017**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère et unanimement résolu que :

Que le rapport du maire pour l'année 2017 soit et est accepté pour dépôt. Celui-ci sera transmis aux contribuables selon les modalités de la loi.

**Adoptée à l'unanimité**

Rés. : 2017-104

**f : Modification contrat de travail de la Directrice Générale**

Attendu que : L'agente administrative a remis sa démission en date du 21 septembre dernier

Attendu que : Plusieurs dossiers accaparent le temps et les énergies de la directrice générale/secrétaire-trésorière et des membres du conseil.

Attendu que : L'embauche d'une nouvelle ressource est une étape qui demande du temps et de la disponibilité de la part de la directrice générale/secrétaire-trésorière et des membres du conseil

Attendu que : La formation en entreprise de la personne engagée, demande aussi du temps et de la disponibilité de la part de la directrice générale/secrétaire-trésorière

Attendu que : Le conseil a soumis une proposition à la directrice générale/secrétaire-trésorière

Attendu que : Après échanges et discussions la directrice générale/secrétaire-trésorière a accepté de modifier son contrat pour une période de 6 mois soit jusqu'au 16 avril 2018 et d'accomplir, en plus de ses tâches régulières de Directrice générale/ Sec.Trésorière, les tâches qui étaient normalement accomplies par la technicienne de bureau.

Attendu que : Pour ce faire les 2 parties en sont venus à une entente monétaire et organisationnelle, en compensation du travail supplémentaires effectué, entente dont les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière se déclarent satisfaits

Attendu que : L'entente fait partie intégrante du contrat de travail de la directrice générale/secrétaire-trésorière

Il est proposé par Roger Levesque et unanimement résolu que :

La modification au contrat de travail de la Directrice générale/ Sec.Trésorière soit et est acceptée tel que présentée aux membres du conseil municipale

## Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2017-105

### **g : Entretien des rues – Hiver 2017-2018 – Appel d'offres contrat déneigement**

- Attendu que : La machinerie municipale est désuète et demande des frais considérables, année après année, pour de la réparation;
- Attendu que : Le directeur des travaux publics, qui effectuait le déneigement prend une retraite bien méritée, après 31 ans de services, et ce à compter du 15 décembre prochain;
- Attendu que : L'employé qui occupe le poste de manœuvre et qui effectuait aussi du déneigement a remis sa démission qui est effective en date du 26 octobre 2017
- Attendu que : L'hiver est à nos portes et que l'un de nos équipement d'entrepreneur, soit le camion sableur, est présentement hors d'usage et ce malgré de multiples tentatives pour cibler et réparer la problématique.
- Attendu que : Le conseil municipal, se doit de vérifier toutes les options qui s'offrent à lui avant de prendre une décision;

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que :

Le conseil municipal mandate Mme Diane Cyr, directrice générale/secrétaire-trésorière afin de sortir un appel d'offre sur le SEAO, appel d'offre pour un contrat de déneigement pour la saison 2017-2018

Que la parution sur le site du SEAO soit d'une durée de 15 jours ouvrables.

Que suite à l'ouverture des soumissions reçues, le conseil prenne connaissance des résultats et évalue la situation afin de rendre une décision

## Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2017-106

### **h : Entretien des rues – Hiver 2017-2018 – Appel d'offres sur invitation – Location achat machinerie**

- Attendu que : La machinerie municipale est désuète et demande des frais considérables, année après année, pour de la réparation;
- Attendu que : L'hiver est à nos portes et que l'un de nos équipement d'entrepreneur, soit le camion sableur, est présentement hors d'usage et ce malgré de multiples tentatives pour cibler et réparer la problématique.
- Attendu que : Le conseil municipal, se doit de vérifier toutes les options qui s'offrent à lui avant de prendre une décision;

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que :

Le conseil municipal mandate Mme Diane Cyr, directrice générale/secrétaire-trésorière à d'aller en appel d'offre sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour de la location achat d'un chargeur et / ou d'un sableur et /ou tout autre machinerie ayant une autre dénomination mais étant adaptée au déneigement municipal de notre municipalité

Que suite à l'ouverture des soumissions reçues, le conseil prenne connaissance des résultats et évalue la situation afin de rendre une décision.

## 10. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

Rés : 2017-107

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h40

---

Steve Grenier, maire

---

Diane Cyr, Directrice Générale